

GAMELLES !

Le Mans le 8 mars 2022

Ce 8 mars était convoqué le CTL qui devait valider les projets à retenir dans le cadre du fonds d'amélioration du cadre de vie au travail.

Vaste sujet que l'amélioration du cadre de vie au travail car il n'y a pas vraiment de définition, chacun a sa propre vision du cadre de vie au travail.

La plupart des projets présentés au CTL concerne des travaux qui relèvent du budget de fonctionnement de la direction (réfection des toilettes à Mamers, rénover des infirmeries sur différents sites, pose de stores extérieurs à La Ferté Bernard, ...).

D'autres projets concernent des espaces de détente avec baby foot, jeux de fléchettes, fauteuil massant, ...).

Parmi les sujets les plus demandés par les agents, figure l'implantation de fontaines à eau sur différents sites.

Or cette demande s'est transformée en proposition d'achats de gourdes pour les agents. Le motif invoqué par la direction pour justifier la non présentation du projet « fontaines à eau » concerne l'hygiène. En effet, ces fontaines nécessitent un entretien régulier du filtre. D'autre part, les agents les utiliseraient mal en pensant qu'il y a une vidange dans la fontaine (ce qui n'est pas le cas). D'où la présence de flaques d'eau au pied de certaines fontaines.

La CGT a insisté pour que les fontaines à eau soient installées au lieu de distribuer des gourdes que certains agents ont déjà. Sans vraiment s'engager, la direction va étudier et chiffrer l'installation de ces fontaines. N'étant pas mandatée par les agents pour l'achat de baby foot, la CGT est ressortie de la salle.

Gamelle !

NB : à l'issue de ce CTL, 15 projets ont été retenus pour un total de 96764 €. 6 des 7 premiers projets dans l'ordre de priorité arrêté par les OS présentes concernent la création d'espaces de détente. La distribution de gourde ou l'installation de fontaines à eau arrive en 14 ème position et l'installation d'un coin repas à la THM en dernière position.



Vos représentants CGT Finances Publiques 72 :
Valérie BOUSSARD, Stéphane BOUYSSOU,
Alain PLUMARD, Jean-Luc MUNIER